

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 5 septembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le jeudi 12 septembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel LAFAY, André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Pierre ROZE.

Conseillère suppléante ayant voix délibérante : Nadine GOUILLOUX

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

**GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION DE
COMPOSTEURS DE GRANDE CAPACITÉ**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Dans le cadre du Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO), un important déploiement de composteurs est programmé pour les années 2020 à 2024, afin de respecter l'obligation de tri à la source des biodéchets, fixée au 1^{er} janvier 2024.

Afin de bénéficier d'une économie d'échelle et de faciliter l'obtention des aides à l'investissement de l'ADEME et de la Région, le VALTOM propose aux collectivités adhérentes qui le souhaitent de se regrouper pour lancer une commande mutualisée de fourniture de composteurs de grande capacité.

Le marché sera scindé en trois lots :

- Lot 1 pour la fourniture de composteurs collectifs adaptés à des projets de compostage de quartier, soit 163 unités de compostage collectif par an pour un montant annuel estimé à 318 000,00 € HT,
- Lot 2 pour la fourniture de composteurs de grande capacité adaptés à des projets de compostage en établissement, soit 19 unités de compostage grande capacité par an pour un montant annuel estimé à 94 000,00 € HT,
- Lot 3 pour la fourniture de composteurs collectifs adaptés à des projets de compostage en pied d'immeuble, soit 154 unités de compostage en pieds d'immeuble (53 grandes unités et 101 petites unités) par an pour un montant annuel estimé à 14 400,00 € HT.

Il est proposé que cette mutualisation soit effectuée dans le cadre d'une consultation passée en procédure formalisée sous la forme d'un groupement de commandes, organisé conformément aux dispositions de l'article L. 2113-7 du code de commande publique (CCP), pour lequel le VALTOM sera le coordonnateur. Les modalités détaillées sont arrêtées par une convention de groupement de commandes.

Le marché débutera au plus tôt au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 12 mois et sera renouvelable au maximum 3 fois 1 an. Son exécution et le paiement des prestations demandées seront assurés par chaque membre du groupement de commande pour la part le concernant.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention de groupement de commande ci-mentionnées,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 54	Conseillers présents : 49	Représentés : 5	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54	Pour : 54	Contre :	
Abstention :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

